

INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

SG BLACKROCK ACTIONS US ISR

ISIN : FR0050000100

Société de gestion : SG 29 HAUSSMANN (Groupe SOCIETE GENERALE)

Objectifs et politique d'investissement

L'objectif de gestion du FCP est de réaliser une performance supérieure à l'évolution de l'indice « MSCI USA Net Total Return Index » (dividendes nets réinvestis), sur la durée de placement recommandée de 5 ans, en investissant essentiellement en actions de sociétés domiciliées ou cotées aux Etats-Unis, au moyen d'une sélection des valeurs en portefeuille combinant des critères d'analyse financière et extra-financière, intégrant la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Le FCP promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement SFDR.

L'indicateur de référence est le « MSCI USA Net Total Return Index » (l'« Indicateur de Référence »), indice actions représentatif des principaux titres négociés sur les bourses américaines.

La gestion est orientée essentiellement vers les marchés actions des Etats-Unis.

La gestion du FCP vise à concilier à la fois la recherche de performance et la prise en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance, afin de réaliser une appréciation plus globale des risques et des opportunités propres à chaque émetteur.

Les décisions en matière d'investissement sont fondées à la fois sur une analyse financière et une analyse extra-financière des titres.

Le Délégué de la Gestion Financière effectue une analyse quantitative axée sur les sociétés, dans le but d'identifier et de sélectionner des actions qui, de l'avis du Délégué de la Gestion Financière, peuvent générer des rendements relatifs attractifs à court, moyen et long terme.

Le FCP utilise des modèles quantitatifs (c.-à-d. mathématiques ou statistiques) qui ont été développés par le Délégué de la Gestion Financière afin d'appliquer une approche systématique (c.-à-d. fondée sur des règles) de la sélection des titres. Les modèles sélectionnent des actions parmi un vaste univers de titres et les classent selon trois critères (les fondamentaux des entreprises, le sentiment du marché et les thèmes macro-économiques) définis plus précisément au sein du prospectus.

Le Délégué de la Gestion Financière adopte une stratégie flexible qui ne privilégie pas des catégories d'investissement spécifiques, comme des secteurs ou des facteurs de style (définis au sein du prospectus), mais il peut s'y référer ponctuellement pour prendre des décisions d'allocation.

Le FCP vise en outre à limiter et/ou à exclure les investissements directs (le cas échéant) dans certaines sociétés émettrices conformément à sa Politique ESG tel que stipulé dans le prospectus.

Dans le cadre d'une gestion socialement responsable (gestion ISR), l'analyse ESG de l'univers d'investissement vise à réaliser une appréciation plus globale des risques et opportunités sectoriels propres à chaque émetteur mais également faire valoir les intérêts des investisseurs et actionnaires.

Pour concilier la recherche de performance avec le développement des pratiques socialement responsables, les critères ESG sont considérés selon une combinaison d'approches de type exclusion, en amélioration de note et engagement.

L'univers d'investissement de départ est essentiellement composé des valeurs de l'indice MSCI USA auquel est appliqué les différents critères extra-financiers ESG (exclusions sectorielles, intégration ESG basés sur 4 principaux axes d'analyses : atténuation des risques, responsabilité employeur, impact sociétal et transition) précisés dans le prospectus.

De manière très sélective, le FCP se réserve la possibilité d'investir dans des entreprises dont la notation ESG n'est pas encore établie par MSCI, dans la limite de

Profil de risque et de rendement



1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'OPCVM se situe actuellement au niveau 6 de l'indicateur synthétique de risque, du fait, de son exposition aux marchés financiers français ou étrangers actions, aux obligations et autres titres de créance.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de votre OPCVM.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque demeure inchangée, le classement de l'OPCVM étant dès lors susceptible d'évoluer dans le temps.

La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

L'OPCVM ne présente pas de garantie en capital.

10% maximum de la poche actions. Ce pourra être le cas, par exemple, pour les entreprises récemment entrées en bourse.

La poche actions du portefeuille sera investie au minimum à 90% dans des valeurs ayant fait l'objet d'une analyse et d'une notation ESG par le Délégué de la Gestion Financière.

Les limites méthodologiques du processus d'investissement ESG concernent principalement la fiabilité des données ESG, leur qualité et leur précision. Ces données, qu'elles soient obtenues en interne ou par un tiers, peuvent ne pas représenter pleinement l'image extra-financière d'un émetteur.

Le FCP dispose du Label ISR de l'Etat Français.

L'exposition aux marchés actions pourra être réalisée au travers d'actions (ou d'autres titres de capital) de toutes capitalisations ou secteurs.

L'exposition aux marchés actions pourra varier entre 90% et 100% maximum de l'actif net du FCP, par le biais d'investissements en titres directs et via l'utilisation de façon ponctuelle d'instruments financiers à terme.

L'exposition aux marchés monétaires et assimilés pourra être effectuée par le biais de l'OPCVM « Monétaires ».

L'exposition aux marchés monétaires et assimilés pourra varier entre 0% et 10% maximum de l'actif net par le biais d'investissements en parts ou actions d'OPCVM.

Le FCP est investi à hauteur de 90% minimum de son actif net dans des actions américaines et ne pourra pas investir en actions non américaines.

Il s'agit d'actions ou autres titres de capital de tous secteurs et de grandes et moyennes capitalisations (les moyennes capitalisations ayant une capitalisation boursière comprise dans une fourchette entre 2 Milliards et 10 Milliards de dollars US; et les grandes capitalisations ayant une capitalisation boursière supérieure à 10 Milliards de dollars US). Le respect de ce critère est apprécié au moment de l'investissement initial dans les valeurs concernées.

Le FCP peut investir jusqu'à 10% de son actif net dans des actions et/ou parts d'OPCVM français ou européens.

En vue d'exposer le portefeuille dans la limite d'une fois l'actif ou en vue de couvrir le portefeuille, le Délégué de la Gestion Financière pourra utiliser de façon ponctuelle des produits dérivés négociés sur les marchés financiers de gré à gré, organisés et réglementés sans rechercher de surexposition du portefeuille.

Le FCP n'aura pas recours aux titres intégrant des dérivés simples et complexes.

Les souscriptions et les rachats sont reçus et centralisés au plus tard à 18h30 le jour précédant la date d'établissement de la valeur liquidative sur la base de laquelle ils seront exécutés.

Valeur liquidative quotidienne : La valeur liquidative est établie quotidiennement sauf en cas de jour férié légal en France et/ou aux Etats-Unis et/ou en cas de fermeture de la bourse de Paris et/ou de New York.

La Part C capitalise son résultat net et ses plus-values nettes réalisées.

Recommandation : Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 5 ans.

L'OPCVM peut également être exposé aux risques suivants qui ne sont pas adéquatement pris en compte par l'indicateur de risque ci-dessus :

Risque de contrepartie :

Le risque résulte de l'exposition sur des instruments financiers à terme conclus de gré à gré avec plusieurs contreparties. L'OPCVM est donc exposé au risque que l'une de ces contreparties ne puisse honorer ses engagements au titre de ces opérations.

Risque de liquidité :

Le FCP peut être investi des OPCVM/FIA ou des sociétés dites de moyennes capitalisations. Le volume de ces titres peut être réduit, ce qui peut se traduire par une impossibilité de vendre ou par une baisse du prix des actifs. Ceci pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

La survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative de l'OPCVM.

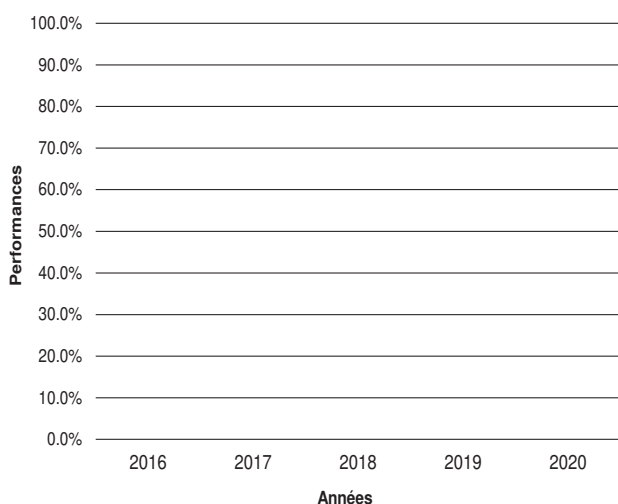
Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2.00%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, vous pouvez donc payer moins. Vous pouvez obtenir de votre conseil ou de votre distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	2.50%
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Performances passées

SG BLACKROCK ACTIONS US ISR



Le montant des frais courants communiqués ici est une estimation. La création récente de l'OPCVM ne permet pas de disposer des frais réels calculés.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour chaque exercice, le rapport annuel de l'OPCVM donnera le montant exact des frais encourus et le présent document d'information clé pour l'investisseur sera mis à jour.

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur les frais, dans la rubrique Frais et Commissions du prospectus qui est disponible auprès de SG 29 HAUSSMANN, 29, boulevard Haussmann, 75009 Paris, ainsi que sur le site internet : <https://sg29haussmann.societegenerale.fr>.

- Fonds
- Indicateur de référence

L'OPCVM n'ayant pas une année civile complète, il existe trop peu de données pour fournir des indications utiles sur les performances passées.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Le calcul des performances passées tiendra compte de l'ensemble des frais et commissions.

L'OPCVM a été créé en 2021.

Il ne peut être proposé d'indicateur pertinent pour cet OPCVM.

Les performances seront présentées en EUR.

Informations pratiques

Nom du dépositaire : SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Déléataire de la gestion Financière : BlackRock Investment Management (UK) Limited .

Sous déléataire de la gestion financière : BlackRock Financial Management, Inc.

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPCVM : De plus amples informations sur l'OPCVM, copie de son prospectus, de son dernier rapport annuel et de tout document semestriel ultérieur, rédigés en français, et les modalités de souscription et rachat, sont disponibles gratuitement auprès de SG 29 HAUSSMANN, 29, boulevard Haussmann, 75009 Paris, ainsi que sur le site internet : <https://sg29haussmann.societegenerale.fr>.

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : La valeur liquidative est tenue à disposition par SG 29 HAUSSMANN. Elle est communiquée à toute personne qui en fait la demande.

Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels

liés à la détention de parts d'OPCVM peuvent être soumis à taxation.

Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal habituel. Nous attirons votre attention sur le fait que la législation fiscale de l'État membre d'origine de l'OPCVM peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

La responsabilité de SG 29 HAUSSMANN ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Informations sur la politique de rémunération : Le détail de la politique de rémunération de la Société de gestion est disponible gratuitement en version papier sur demande de l'investisseur auprès de SG 29 Haussmann.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

SG 29 HAUSSMANN est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour 12/03/2021.